



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction des ressources humaines
Département QVT et médecine de prévention

Méthode d'élaboration du Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact)

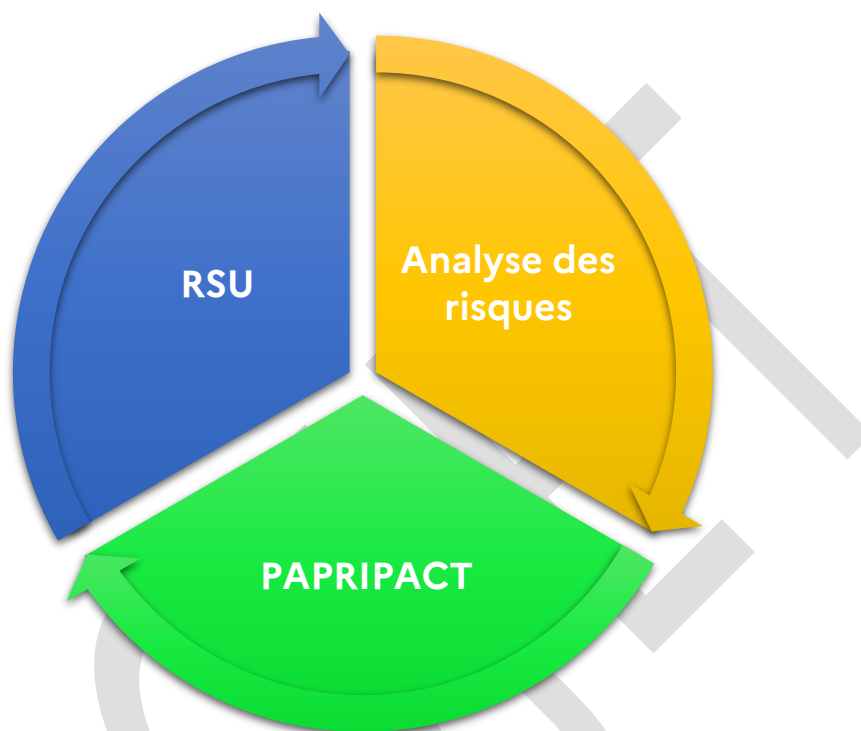
FORMATION SPECIALISEE - CSA MINISTERIEL TRAVAIL-EMPLOI

Textes :

- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Démarche :

Dans le cadre de l'installation du CSA ministériel Travail-Emploi et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, il est proposé la méthode suivante pour l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact).



ANALYSE DES RISQUES

La formation spécialisée procède à l'**analyse des risques professionnels** auxquels peuvent être exposés les agents notamment les femmes enceintes, ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 du code du travail.

PAPRI Pact

Le président de la formation spécialisée du comité soumet pour avis à celle-ci un **programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail** établi à partir de l'analyse à laquelle il est procédé en application de l'article 73 et des informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique (accessibles à la formation spécialisée conformément à l'article 72).

RSU

Les indicateurs relatifs à la santé, la sécurité et aux conditions de travail prévus au **rapport social unique** sont listées en annexe de ce document.

a Risques professionnels

Accidents du travail, maladies professionnelles et violences sur agents

BDS FPE 043 Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service, ventilé selon les critères de répartition suivants :

- Gravité (avec ou sans arrêt de travail pour les accidents) ;
- Cause (pour les accidents) selon la nomenclature de l'assurance maladie ;
- Plage horaire de deux heures (pour les accidents) ;
- Catégorie ou niveau hiérarchique ;
- Métier ;
- Âge ou tranche d'âge ;
- Sexe.

Le croisement suivant est opéré :

- Type d'affection ET gravité (pour les accidents) ET Catégorie ou niveau hiérarchique ET Métier ET Sexe.

BDS FPE 044 Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service (distinguer accidents de la route et autres).

BDS FPE 045 Nombre d'accidents et de maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité en distinguant temporaire ou permanente au cours de l'année.

BDS FPE 046 Nombre de nouvelles incapacités permanentes par suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

BDS FPE 047 Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année, ventilé en fonction du motif de signalement.

BDS FPE 048 Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année précédente, ventilé selon le type de suites données 12 mois après le signalement.

BDS FPE 049 Nombre d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés au cours de l'année par les dispositifs de signalement ventilé par type de d'acte et de discrimination.

BDS FPE 050 Nombre de victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensées au cours de l'année par les dispositifs de signalement, ventilé par Sexe.

BDS FPE 051 Nombre de signalements par type d'actes ventilé selon les critères de répartition suivants :

- Catégorie ou niveau hiérarchique de la victime ;
- Sexe de la victime ;

BDS FPE 052 Nombre de reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année.

c Protection fonctionnelle

BDS FPE 053 Nombre de mesures de protection fonctionnelle demandées d'une part, mise en œuvre d'autre part, liées à :

- La mise en cause d'agents devant la juridiction pénale ;
- La poursuite d'agents pour faute de service ;

ventilé par Sexe.

BDS FPE 054 Montant total des sommes brutes versées au titre des mesures de protection fonctionnelle, ventilé selon :

- Protection des agents victimes ;
- Protection des agents mis en cause devant une juridiction pénale ;
- Condamnations civiles des agents poursuivis pour faute de service ;
- Protection des ayants droits victimes, du fait des fonctions exercées par les agents ;
- Protection des ayants droits pour les atteintes à la vie des agents du fait des fonctions qu'ils exercent.

d Suicides

BDS FPE 055 Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année.

BDS FPE 056 Nombre de tentatives de suicides, déclarées et reconnus imputables au service au cours de l'année.

BDS FPE 057 Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail.

BDS FPE 058 Nombre de tentatives de suicides intervenues sur le lieu de travail.

e Acteurs de la prévention

BDS FPE 059 [CSA MIN] Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre, dont ayant pris leurs fonctions au cours de l'année, ventilé selon le Type d'acteur de la prévention.

BDS FPE 060 [CSA MIN] Répartition des Assistants et Conseillers de prévention selon leur quotité de travail.

BDS FPE 061 [CSA MIN] Une formation initiale type uniformisée et généralisée est-elle mise en place au sein du ministère à l'attention des CP [Oui/Non] et AP [Oui/Non] ? Si oui : - quelle en est la durée prévue par agent (en jours) ? - est-elle assurée par : o un ISST ? o un autre formateur interne au ministère ? o un formateur externe au ministère ?

BDS FPE 062 [CSA MIN] Nombre d'acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année ayant : - reçu une lettre de cadrage ou de mission ; - suivi une formation initiale.

BDS FPE 063 [CSA MIN] Nombre d'acteurs de la prévention en fonction ayant suivi une formation continue au cours de l'année, par catégorie d'acteur.

f Instances de prévention [CSA MIN]

1 Les Formations Spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

BDS FPE 064 Nombre de Formations Spécialisées, par type.

BDS FPE 065 Nombre de CSA exerçant les compétences d'une Formation Spécialisée.

2 Les membres des FS et leur formation

BDS FPE 066 Nombre de membres des FS par catégorie de FS, en distinguant titulaires et suppléants.

BDS FPE 067 Nombre de membres ayant reçu une formation et durée de celle-ci.

BDS FPE 068 Harmonisation de la formation au sein du ministère (oui ou non).

BDS FPE 069 Organisateur de la formation (administration ou externe).

BDS FPE 070 Nombre de membres ayant bénéficié d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

3 Les agents et services couverts

BDS FPE 071 Nombre d'agents couverts par type de Formation spécialisée.

BDS FPE 072 Nombre de services couverts par type de Formation spécialisée.

BDS FPE 073 Nombre de sites couverts par type de Formation spécialisée.

4 Les réunions des FS

BDS FPE 074 Nombre de réunions de FS (hors groupes de travail) par type.

BDS FPE 075 Nombre de groupes de travail de FS par type.

BDS FPE 076 Nombre de réunions tenues ventilé selon qu'elles ont été tenues :

o à l'initiative du président ;

o sur demande de la moitié au moins des représentants du personnel ;

o suite à un accident grave ;

o suite au signalement d'un danger grave et imminent.

BDS FPE 077 Nombre de réunions avec la participation d'acteurs de prévention :

o ISST ;

o AP/CP ;

o Médecin du travail.

5 Les visites et les enquêtes des FS

BDS FPE 078 Nombre de visites de sites effectuées :

- Dont le rapport a été étudié en séance ;

- Selon le type de FS.

BDS FPE 079 Nombre d'enquêtes réalisées ventilé selon les critères suivants :

- Selon qu'elles ont eu ou non pour motif un accident de service / de travail ;

- Selon qu'elles ont eu ou non pour motif une maladie professionnelle / à caractère professionnel ;

- Selon le type de FS.

6 Recours à un expert certifié

BDS FPE 080 Nombre de demandes de recours à un expert certifié, ventilé par type de FS d'une part, par motif d'autre part dont :

o Nombre de demandes de recours à l'initiative de l'administration ;

o Nombre de recours suite à une délibération de la FS ;

o Nombre de demandes de recours en cours de procédure ;

o Nombre de demandes de recours refusées par l'administration ;

o Nombre de demandes de recours à l'ISST pour désaccord sérieux et persistant sur le recours à l'expert certifié ;

o Nombre de demandes de recours à l'inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant sur le recours à l'expert certifié.

BDS FPE 081 Montant du budget total des expertises.

BDS FPE 082 Délai moyen des expertises.

7 Saisine du CSA

BDS FPE 083 Nombre de saisines de la FS par le CSA :

o à l'initiative de l'administration ;

o à l'initiative des membres du CSA.

BDS FPE 084 Nombre de cas où la consultation du CSA s'est substituée la consultation obligatoire de la FS.

8 Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait

BDS FPE 085 Nombre de signalements d'un danger grave et imminent dont :

- Ayant fait l'objet d'une saisine de l'inspection du travail ;
- Ayant fait l'objet d'une inscription au registre.

BDS FPE 086 Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l'année, ventilé :

- Par motif ;
- Selon qu'elles ont été reconnues par l'administration.

9 Registres Santé et sécurité au travail

BDS FPE 087 Nombre de services couverts par une FS ayant un registre SST.

BDS FPE 088 Nombre de registres étudiés par les FS.

10 Documents reçus, consultations, études et avis

BDS FPE 089 Nombre de rapports d'ISST reçus.

BDS FPE 090 Nombre de lettres de cadrage d'AP ou de CP reçues.

BDS FPE 091 Nombre de rapports annuels des médecins du travail reçus.

BDS FPE 092 Nombre des signalements de refus par l'administration d'aménagement de poste reçus.

BDS FPE 093 Information des FS concernant des accidents du travail et maladies professionnelles survenus dans leurs services.

BDS FPE 094 Nombre de consultations des FS sur des projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

BDS FPE 095 Nombre de consultations des FS sur des projets importants d'introduction de nouvelles technologies.

BDS FPE 096 Nombre de consultations des FS sur des projets de règlement et de consignes.

BDS FPE 097 Nombre de consultations des FS sur mesures générales prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.

BDS FPE 098 Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail dont : o reçus par la FS ; o étudiés par la FS ; o ayant fait l'objet d'un avis de la FS.

BDS FPE 099 Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail étudiés par la FS intégrant :

- o TMS ;
- o RPS.

BDS FPE 100 Nombre de DUERP :

- o reçus par la FS ;
- o étudiés par la FS.

BDS FPE 101 Nombre de DUERP étudiés par la FS intégrant :

- o TMS ;
- o RPS.

BDS FPE 102 Nombre de DUERP étudiés par type de FS.

BDS FPE 103 Nombre d'avis rendus par la FS.

BDS FPE 104 Nombre de mesures proposés par la FS dont :

- o Acceptées et mises en œuvre ;
- o Acceptées mais non encore mise en œuvre ;
- o Refusées ;
- o En cours ou sans suite.

BDS FPE 105 Nombre de mesures proposés par la FS intégrant :

- o TMS ;
- o RPS.

BDS FPE 106 Nombres d'aménagements de poste proposés par le médecin du travail dont :

- o acceptés et mis en œuvre par l'administration ;
- o acceptés et non encore mis en œuvre par l'administration ;
- o non encore acceptés ;
- o refusés et signalés aux formations spécialisées santé, sécurité et conditions de travail ;
- o pour lesquels l'information non disponible.

BDS FPE 107 Nombre de chefs d'établissements voisins dont l'activité expose les travailleurs à des nuisances entendus.

BDS FPE 108 Nombre d'agents, par Âge ou tranche d'âge et par Sexe :

- s'étant vu proposer une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant accepté une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant refusé une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- effectivement reclassé au cours de l'année suite à une période de préparation au reclassement.

BDS FPE 109 Nombre d'agents, par Âge ou tranche d'âge et par Sexe :

- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur.

BDS FPE 110 Nombre d'agents, par Âge ou tranche d'âge et par Sexe :

- considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme ;
- bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail ;
- dont le cas a été soumis pour avis aux instances médicales au cours de l'année (comité médical ou commission de réforme).

BDS FPE 111 Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année, par Âge ou tranche d'âge et par Sexe.

BDS FPE 112 Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons de santé au cours de l'année, par Âge ou tranche d'âge et par Sexe.

BDS FPE 113 Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année, par Sexe.

BDS FPE 114 Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année, par Âge ou tranche d'âge et par Sexe.

h Actions de prévention

1 Inspection

BDS FPE 115 Nombre de recours à l'ISST suite à un désaccord sérieux et persistant entre le chef de service et la FS au cours de l'année.

BDS FPE 116 Nombre et motifs des recours à l'inspection du travail au titre de l'article 5-5 (risque grave ou désaccord sérieux et persistant) initiés au cours de l'année par :

- o ISST ;

o FS ;

o Chef de service.

BDS FPE 117 Nombre de rapports transmis par l'inspection du travail au ministre au cours de l'année suite à un désaccord avec le chef de service.

BDS FPE 118 Nombre de visites de contrôle réalisées par les ISST au cours de l'année.

BDS FPE 119 Nombre de déclarations de dérogation concernant les mineurs effectuant des travaux dits "réglementés" reçues par l'ensemble des ISST dans l'année.

BDS FPE 120 Nombre de rapports d'inspection transmis par les ISST au cours de l'année.

BDS FPE 121 Nombre de réponses de l'administration aux rapports des ISST au cours de l'année.

2 Formation SST

BDS FPE 122 Nombre d'agents formés à la SST (santé, sécurité, RPS, TMS, ergonomie, risque incendie, secourisme, etc.) au cours de l'année parmi les agents en poste au 31 décembre.

BDS FPE 123 Des formations SST ont-elles été organisées au cours de l'année suite à des événements graves ? (Oui/Non)

3 DUERP

BDS FPE 124 Nombre de services et nombre d'agents concernés :

- ayant un DUERP

o dont ayant un DUERP mis à jour annuellement,

o dont intégrant un volet RPS ;

- n'ayant pas de DUERP.

BDS FPE 125 Taux de réalisation du programme annuel de prévention de l'année précédente, y compris concernant les risques psychosociaux.

BDS FPE 126 Nombre de documents de traçabilité des expositions professionnelles établis au cours de l'année, dont amiante.

4 Actions de prévention

BDS FPE 127 Nombre de services et nombre d'agents concernés :

- ayant réalisé au cours de l'année (ou étant couverts au 31 décembre par) une démarche de prévention des TMS ;

- dont la démarche de prévention des TMS a été débattue en formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail au cours de l'année ;

- n'ayant pas réalisé au cours de l'année (ou n'étant pas couvert au 31 décembre par) une démarche de prévention des TMS ;

- pour lesquels l'information n'est pas disponible.

BDS FPE 128 Nombre de services et nombre d'agents concernés :

- ayant mis en place une démarche de prévention des RPS au cours de l'année, dont :

o acceptées et mises en œuvre par l'administration,

o acceptées et non encore mis en œuvre par l'administration,

o non encore acceptées,

o refusées par l'administration,

o pour lesquelles l'information n'est pas disponible.

5 Usure

BDS FPE 129 Nombre d'agents au 31 décembre exposés à un risque d'usure professionnelle identifiés.

BDS FPE 130 Nombre d'entretiens de carrière proposés à des agents en raison de leur exposition à un risque d'usure professionnelle s'étant tenus au cours de l'année.

6 Risques psycho-sociaux

BDS FPE 131 Nombre de signalements au cours de l'année.

BDS FPE 132 Nombre d'activations de la cellule de veille au cours de l'année.

i Médecine de prévention

BDS FPE 133 Organisation des services de médecine de prévention au 31 décembre.

- Croisement des données :

o Service de médecine de prévention interne ;

o services communs à plusieurs administrations ;

o Service de santé au travail interprofessionnel ;

o Service de santé au travail en agriculture ;

o Non couverts ;

o Pour lesquels l'information n'est pas disponible ;

o Total ;

- Avec :

o Nombre de médecins en ETP ;

o Nombre de médecins en ETPT ;

o Nombre de médecins exerçant un tiers-temps ;

o Nombre d'agents couverts.

BDS FPE 134 Suivi médical.

- Croisement des données :

o Surveillance médicale particulière ;

o Visite d'information et de prévention ;

o Visite à la demande de l'agent ;

o Visite à la demande de l'administration ;

- Avec :

o Nombre d'agents théoriquement concernés ;

o Nombre d'agents ayant bénéficié d'une visite.

BDS FPE 135 Nombre de visites de site réalisées par le médecin du travail ou par un membre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail au cours de l'année.

BDS FPE 136 Nombre de rapports de médecins du travail transmis aux comités médicaux et aux commissions de réforme au cours de l'année.

BDS FPE 137 Nombre d'agents au 31 décembre bénéficiant d'un suivi médical post professionnel (stock global).

BDS FPE 138 Nombre d'agents qui sont entrés dans un dispositif de suivi médical post professionnel au cours de l'année.

BDS FPE 139 Nombre d'actes de suivi médical post professionnel pris en charge au cours de l'année, dont amiante.